



**Pôle Animation, Jeunesse,  
Sports et Vie Associative**

**COMMISSION SPORTS ET JEUNESSE**  
**Compte-rendu de la réunion du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016 A 18H00**  
**Salle de réunion 47- 144, route de Thionville**

**ORDRE DU JOUR**

1. Adhésion à l'Unicef France – convention d'objectifs Ville Amie des Enfants.
2. Acomptes sur subvention de fonctionnement aux associations socio-éducatives.
3. Associations étudiantes : acomptes sur les subventions de fonctionnement 2016 pour les associations conventionnées et financement de projet.
4. Saison sportive 2016/2017 : accompagnement des clubs par la ville.

---

Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur Belkhir BELHADDAD, Adjoint au Maire  
:

- Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire
- Madame Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointe au Maire
- Madame Caroline AUDOUY, Conseillère Municipale

Assistaient également à la Commission :

- Madame Vanessa ROYER, Directrice de Pôle
- Madame Martine GAULARD, Chef du service Développement des pratiques sportives
- Madame Violette KONNE, Chef du service Jeunesse éducation populaire et vie étudiante
- Monsieur Sébastien REICHARDT, service Développement des pratiques sportives

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Madame Marie RIBLET, Conseillère Municipale Déléguée
- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire
- Madame Marie-Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée
- Madame Patricia ARNOLD, Conseillère Municipale
- Monsieur Yves WENDLING, Conseiller Municipal
- Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire

Monsieur Belkhir BELHADDAD ayant prévenu de son retard, Madame Margaud ANTOINE-FABRY ouvre la séance à 18h par la proposition d'adoption du compte-rendu de la précédente commission. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1e point : Adhésion à l'Unicef France – convention d'objectifs Ville Amie des Enfants.

Depuis plusieurs années, la Ville de Metz fait partie du réseau Ville Amie des Enfants, initié par l'Unicef France en collaboration avec l'Association des Maires de France et impliquant à ce jour plus de 200 collectivités.

A chaque renouvellement de leur assemblée délibérante, les collectivités sont invitées à réaffirmer leur engagement. La Ville a souhaité maintenir son engagement à l'égard des enfants et des jeunes et poursuivre le travail engagé avec l'Unicef France au sein de ce dispositif en lui adressant un nouveau dossier de candidature. La commission d'attribution, réunie en février 2016, a décerné à nouveau le titre Ville Amie des Enfants pour la période 2014-2020, le jury saluant la qualité des actions et des projets menés en direction des enfants.

Pour la première fois, Unicef France propose que cette démarche partenariale prenne appui sur la signature d'une convention d'objectifs et de moyens qui fixe les engagements de chaque partenaire et précise les axes de travail qui seront poursuivis pour la période concernée.

Par cette convention, la Ville s'engage à encourager l'émergence de projets favorisant la politique de l'enfance et de la jeunesse et mettant au cœur de la démarche les droits de l'enfant, le civisme et la citoyenneté. Elle réaffirme son souhait de développer des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes. Elle s'engage à veiller à ce que les enfants et les jeunes deviennent des acteurs de la vie sociale, à ce que leurs besoins, leurs opinions, leurs projets soient pris en compte et influencent, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux.

De nombreuses initiatives ont d'ores et déjà été prises à ce niveau qu'il reste maintenant à conforter et développer dans une approche encore plus transversale de la politique de l'enfance et de la jeunesse. C'est en ce sens qu'un groupe de travail interservices a été mis en place. Il aura pour objectif de peaufiner le diagnostic et d'envisager de nouvelles actions, notamment sur les thématiques ciblées par l'Unicef comme susceptibles d'être encore approfondies (la sécurité et la protection – la santé, l'hygiène et la nutrition - l'éducation).

Ainsi, la définition des projets s'effectuera de manière collective et transversale ainsi que la construction du programme d'actions dans le cadre d'un comité de pilotage afin de pouvoir apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles. Un suivi de la mise en œuvre et une évaluation des résultats sera effectuée sur la durée du mandat.

Il est proposé à la Commission d'approuver la signature de la convention d'objectifs Ville Amie des Enfants, et d'autoriser le versement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 200 € à partir de l'année de signature de la présente convention.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

*Proposition de rapporteur : Madame Margaud ANTOINE-FABRY*

2<sup>e</sup> point : Acomptes sur subvention fonctionnement aux associations socio-éducatives conventionnées.

La Ville de Metz apporte un soutien marqué au monde associatif et fait de ce soutien un axe fort de sa politique. Elle reconnaît ainsi le rôle que jouent les associations dans la ville, la vitalité de leurs projets et la dynamique locale qu'elles portent. Dans le domaine de l'éducation populaire et de la jeunesse, ce soutien s'est concrétisé autour de la signature de conventions de partenariat visant à soutenir le fonctionnement, les emplois et les projets des associations de quartier, et tout spécialement de celles qui animent au quotidien nos équipements communaux.

Il est à noter que 2017 verra le renouvellement des conventions triennales et tripartites avec la Ville de Woippy pour les deux associations limitrophes que sont la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) des Quatre Bornes et la Centre Social MJC Boileau Prégénie chacune dans le cadre d'un projet éducatif.

Par ailleurs, les conventions triennales actuelles de l'AMIS et du CACS LACOUR ne sont pas renouvelées pour 3 ans mais sont prolongées jusqu'à la création d'une nouvelle association dans le quartier de Metz Nord qui assurera la gestion du futur équipement Médiathèque, Centre Social et Espace Numérique AGORA.

Pour permettre aux 27 associations socio-éducatives conventionnées de démarrer l'année 2017 dans les meilleures conditions, il est proposé de statuer sur une participation au financement des dépenses liées au démarrage des projets, sous la forme d'un acompte à valoir sur la subvention qui sera attribuée à l'association pour l'exercice 2017. Le montant définitif de la participation municipale au titre de l'exercice 2017 sera évalué après réception des bilans de l'exercice 2016, puis proposé au vote d'un prochain Conseil Municipal.

Le montant des acomptes proposés pour les 27 associations socio-éducatives conventionnées s'élève à 903 268 €.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

*Proposition de rapporteur : Madame Margaud ANTOINE-FABRY*

3<sup>e</sup> point : Associations étudiantes : acomptes sur les subventions de fonctionnement 2016 pour les associations conventionnées et financement de projets.

Il est proposé à la Commission, d'attribuer pour un montant total de 21 650 € les subventions suivantes :

1) Acomptes sur les subventions de fonctionnement 2017 :	
Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV).....	14 830 €
Association Diffu'Son.....	1 455 €
Association Inter Culture Promotion (AICP).....	1 455 €
2) Subvention de fonctionnement 2017 :	
Association Radio Campus Lorraine .....	2 910 €
3) Au titre de leurs projets :	
Association Management Franco-Allemand (AMFA) .....	500 €
Association Sportive de CentraleSupélec .....	500 €

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

*Proposition de rapporteur : Madame Nadia SEGHIR*

4<sup>er</sup> point : Saison sportive 2016/2017 : accompagnement des clubs par la Ville.

Il est proposé à la Commission, d'attribuer pour un montant total de 1 302 420 € les subventions suivantes :

Sport de haut niveau – subvention de fonctionnement

AS Pouilly Metz Volley Ball 44 650 €  
(Dont 8 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)

ASPTT Tennis 38 000 €  
(Dont 7 200 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)

Athlétisme Metz Métropole 84 680 €  
(Dont 15 200 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)

Athlétisme Metz Métropole (Soutien Quentin BIGOT) 6 000 €  
(Au titre des frais de préparation de l'athlète pour sa participation aux compétitions nationales et internationales)

Club d'Echecs Metz Fischer 21 910 €  
(Dont 4 200 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)

Metz Basket Club 59 000 €  
(Dont 12 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)

Metz Handball 406 000 €  
(Dont 75 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)

Metz Tennis de Table 103 500 €  
(Dont 18 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)

Metz Triathlon 29 640 €  
(Dont 5 300 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)

Renaissance Sportive de Magny 37 640 €  
(Dont 6 800 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)

Rugby Club de Metz 66 400 €  
(Dont 12 200 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)

Société des Régates Messines 39 310 €  
(Dont 6 700 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)

Union Sainte Marie Metz Basket 66  
350 €  
(Dont 12 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)

Sport amateur – subvention de fonctionnement

Arts martiaux

Aiki Club de Metz	800 €
Boxing Club de Metz	1 500 €
Boxing Club Messin	1 240 €
Budokaï Metz Haku Un Kan	480 €
Karaté Club de Metz	4 000 €
Metz Judo – Jujitsu	4 500 €
Metz Lorraine Japon	490 €
Waka Matsu Dojo	330 €
Badminton	
Association Badminton Marly Metz	880 €
Metz Badminton	5 360 €
Baseball	
Baseball & Softball Club de Metz	1 600 €
Billard	
Amicale du Billard de Magny	190 €
Clubs omnisports	
Association Sportive des Cheminots de Metz	7 600 €
ASPTT Omnisports	75 000 €
(Participation aux frais de fonctionnement du Complexe des Hauts Peupliers dont 10 200 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)	
ASPTT Omnisports	6 640 €
(Section Judo : 1 800 € - Section Echecs : 540 € - Section Gymnastique Fitness : 300 € - Section Basket: 4 000 €)	
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré-USEP Moselle	2 800 €
Cyclisme	
Cyclo Club de Metz	410 €
Disciplines à destination des personnes handicapées	
Handicap Evasion Lorraine	800 €
Handisport Metz	1 210 €
Union Sportive et Loisir des Sourds de Metz	410 €
Echecs	
Club d'Echecs Alekhine	3 000 €
Ecole Française des Echecs de Metz	3 990 €
Escrime	
Société d'Escrime de Metz	7 230 €
Football	
Amicale du Personnel Municipal – Section Foot	35 000 €
(Dont 6 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)	
Entente Sportive Messine	14 400 €
(Dont 3 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)	
Football Club de Metz Devant les Ponts	16 000 €
(Dont 3 400 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)	

Union Lorraine de Plantières (Dont 2 200 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)	10 400 €
Football américain Les Artilleurs de Metz	420 €
Golf Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle	1 280 €
Gymnastique Gym Volontaire de Metz	480 €
Handball Metz Magny Handball	2 310 €
Kayak Kayak Club de Metz (Dont 3 900 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)	18 390 €
Natation Société de Natation de Metz (Dont 8 400 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)	39 500 €
Parachutisme Para-Club Sportif de Metz	320 €
Pétanque Amicale de Pétanque de Magny	360 €
La Boule Messine	2 130 €
La Ronde Pétanque	12 500 €
Pétanque Sablonnaise	1 600 €
Plongée Association Sportive des Sapeurs-Pompiers de Metz	370 €
Metz Plongée Loisirs	880 €
Plongée Nature VTT	240 €
Spéléo Club de Metz	320 €
Randonnée Club Touristique de Lorraine	480 €
Nancy Metz à la Marche	650 €
Tennis Sport Metz Ecole Club de Tennis	4 120 €
Tennis Club de Magny	880 €
Tir Société de Tir de Metz	1 680 €
Voile Cercle de Yachting à Voile de Moselle	4 170 €

La Commission se prononce en faveur de ces propositions.

*Proposition de rapporteur : Monsieur Belkhir BELHADDAD*

#### 5. Points divers

Madame ANTOINE-FABRY informe les membres de la Commission du programme des festivités pour la Saint-Nicolas et notamment des actions mises en place par les associations caritatives.

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 18h50.